

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUILLET 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 10 juillet 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 29 juin 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY M. David ROBO M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°27.BU-2023-07-10	
	VANNES Ménimur – 7 rue Marie Laurencin	Mise à disposition d'un LCR au profit de l'association ACSOMUR

Dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier de Ménimur à VANNES, des locaux collectifs résidentiels ont été créés en pied d'immeuble dont un situé au 7, rue Marie Laurencin.

Ce local précédemment occupé par l'association UNIS CITES a été libéré suite au départ de l'association vers le quartier de Kercado. Il est donc aujourd'hui vacant.

Pour soutenir son développement ACSOMUR a manifesté son intérêt pour ce local, dont la configuration est parfaitement adaptée et répond pleinement à leurs besoins.

ACSOMUR est une entreprise à but d'emploi qui intervient dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. A l'heure actuelle, cette entreprise a permis à 29 habitants du quartier qui étaient privés durablement d'emploi de retrouver une activité. Leur objectif est d'arriver à 53 salariés d'ici la fin de l'année.

Ces locaux seraient utilisés pour l'installation d'une conciergerie proposant de nombreux services de proximité à destination de nos habitants (accompagnement administratif, ou location d'outils, relais colis...)

Parallèlement sur le quartier de Ménimur, l'association ACSOMUR est mandatée par Morbihan Habitat pour s'occuper notamment de la gestion des encombrants les mercredis et les samedis et du nettoyage des espaces extérieurs au niveau des conteneurs enterrés les samedis et les dimanches.

Le loyer actuel du local se décompose comme suit :

Loyer	147,92 €
Charges communes générales	24,70 €
Total	172,62 €

Ce local étant situé en QPV, Morbihan Habitat peut proposer une gratuité du loyer, la perte serait compensée intégralement par un dégrèvement de TFPB. L'appel des charges locatives serait maintenu. Il est également proposé de ne pas appeler de dépôt de garantie.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise la mise à disposition gratuite du loyer, l'appel des charges sera maintenu,
- autorise l'absence d'appel de paiement d'un dépôt de garantie,
- autorise le Directeur général à signer la convention.

